
**COMMUNIQUE DE
PRESSE**

Paris: EUR

**EURO RESSOURCES ANNONCE DES BÉNÉFICES RECORD POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**

PARIS, France, le 18 mars 2011 : EURO Ressources S.A. (« EURO ») (Paris : EUR) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers sociaux audités, préparés conformément aux Principes comptables généralement admis (« GAAP ») en France (les « Comptes Sociaux ») ainsi que ceux préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (les « Comptes IFRS ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces Comptes Sociaux et ces Comptes IFRS audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 16 mars 2011.

Les Comptes Sociaux d'EURO font ressortir un bénéfice net record de 18,85 millions d'euros (0,30 euro par action) au titre de l'exercice 2010, à comparer avec un bénéfice net de 15,68 millions d'euros (0,25 euro par action) en 2009.

Les Comptes IFRS d'EURO font ressortir un bénéfice record de 18,52 millions d'euros (0,30 euro par action) en 2010, et de 8,09 millions d'euros (0,13 euro par action) pour le quatrième trimestre 2010, résultats à comparer avec un bénéfice net de 10,77 millions d'euros (0,17 euro par action) en 2009, et de 3,03 millions d'euros (0,05 euro par action) pour le quatrième trimestre 2009. Tous les montants sont exprimés en euros.

Faits marquants de 2010 :

- Au titre des Comptes Sociaux, le chiffre d'affaires d'EURO de 2010 s'élève à 28,88 millions d'euros contre 19,36 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 49 %.
- EURO a distribué sa première prime d'émission à l'ensemble de ses actionnaires, soit 0,28 euro par action, exonérée d'impôts.
- EURO a vendu sa filiale SOTRAPMAG à Auplata S.A. à la fin 2010.
- Au 31 décembre 2010, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie d'EURO s'élevait à 13,29 millions d'euros.

Suite à la cession de la Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane S.A.S. (« SOTRAPMAG »), l'unique filiale d'EURO, à la fin 2010, EURO ne prépare et ne publie désormais plus d'états financiers consolidés. Compte tenu de la réglementation française, applicable aux sociétés cotées, seuls les Comptes Sociaux peuvent être utilisés pour la présentation des états financiers obligatoires et seront seuls soumis à l'approbation des actionnaires. Afin d'établir une équivalence des informations entre les exigences financières françaises et canadiennes, les informations suivantes concernant les résultats pour la période de douze mois close au 31 décembre 2010, comparés à la période équivalente close le 31 décembre 2009, sont extraits du rapport French GAAP Management's Discussion & Analysis (« MD & A ») et de son « MD & A IFRS ».

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux résultats des Comptes Sociaux et des Comptes IFRS pour 2010 et 2009:

Compte de résultat	Comptes Sociaux	Comptes IFRS	Notes
Chiffre d'affaires	28,88 millions d'euros en 2010, contre 19,36 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 49%	28,58 millions d'euros en 2010, contre 19,45 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 47%	1
Charges d'exploitation	1,40 million d'euros en 2010, contre 1,60 million d'euros en 2009, soit une baisse de 13 %	1,04 million d'euros en 2010, contre 1,76 million d'euros en 2009, soit une baisse de 41 %	2
Amortissement	0,63 million d'euros en 2010, contre 0,62 million d'euros en 2009, soit une hausse de 2 %	0,65 million d'euros en 2010, contre 0,61 million d'euros en 2009, soit une hausse de 6 %	3
Contrat à terme de devises	1,9 million d'euros en 2010, contre 0 euro en 2009	1,8 million d'euros en 2010, contre 0 euro en 2009	4
Charge liée à la couverture sur l'or	2,60 millions d'euros en 2010	0 euro en 2010	5
Vente de SOTRAPMAG	0 euro en 2010	Gain de 0,57 million d'euros en 2010	6
Charge liée à l'impôt sur les sociétés	5,99 millions d'euros en 2010, contre 0,96 million d'euros en 2009	7,47 millions d'euros en 2010, contre 5,64 millions d'euros en 2009	7
Bénéfice net	18,85 millions d'euros en 2010, contre 15,68 millions d'euros en 2009	18,52 millions d'euros en 2010, contre 10,77 millions d'euros en 2009	8

L'une des principales différences entre les Comptes Sociaux et les Comptes IFRS, ayant une incidence sur la présentation du compte de résultat, porte sur les écarts de conversion. Selon les GAAP françaises, le taux de change est calculé en fonction de celui du jour de la transaction, tandis que, selon les IFRS, le taux de change utilisé est le taux moyen sur l'exercice.

1. Ces recettes proviennent essentiellement des redevances de la mine de Rosebel. La mine de Rosebel a produit une quantité d'or record de 416 000 onces, soit une augmentation de 1 % par rapport aux 412 000 onces produites en 2009. Cette augmentation s'explique principalement du fait du cours moyen record de l'or en 2010, qui était de 1.225 dollars l'once, contre 972 dollars l'once en 2009, soit une hausse de 26 %.

La différence entre les Comptes Sociaux et les Comptes IFRS s'explique du fait de l'incidence du taux de change, évoqué ci-dessus.

2. La baisse des charges d'exploitation est due principalement au fait que les frais de sécurisation du site de Paul Isnard en Guyane française ne sont plus de la responsabilité d'EURO depuis le début de l'année 2010.

Les différences entre les charges d'exploitation selon les GAAP françaises ou les IFRS sont imputables aux impôts fonciers (C.V.A.E.) qui sont inclus dans les charges d'exploitation selon les GAAP françaises, alors que, selon les IFRS, ils sont inclus dans les charges d'impôt.

3. L'augmentation des dotations aux amortissements, à la fois selon les GAAP françaises et les IFRS, reflète la hausse de la production d'or de la mine de Rosebel.
4. En avril 2010, EURO a conclu un contrat à terme de devises avec son établissement financier afin d'atténuer l'impact du taux de change sur la prime d'émission payée au mois de mai 2010.

Un contrat à terme de devises constitue une obligation d'acheter ou de vendre, à une certaine date, une quantité donnée de devises à un taux de change préalablement convenu. Il s'agit de la façon la plus simple de couvrir le risque de change, du fait qu'il permet de « verrouiller » un taux de change.

Comme l'exige la législation française, la prime d'émission a été payée en euros. La redevance de la mine de Rosebel étant perçue en dollars américain et les avoirs en caisse d'EURO étant exprimés dans cette même devise, un contrat à terme de devises a été conclu pour garantir qu'EURO dispose d'assez de liquidité pour payer la prime d'émission. Le prix à terme convenu était de 1,3570 dollar pour 1 euro et, le jour de l'échéance, le taux de change était de 1,2201 dollar pour 1 euro. Étant donné la dévaluation inattendue de l'euro à ce moment-là, une perte sur contrats de change a été enregistrée dans le compte de résultat.

5. Selon les GAAP françaises, EURO a inscrit cette charge liée à l'or une fois le paiement effectué, c'est-à-dire au mois de janvier 2010, alors que selon les IFRS, elle a été enregistrée en 2009, au moment où la dépense était échue.
6. Selon les GAAP françaises, les gains sur la vente de SOTRAPMAG ont été enregistrés durant l'exercice précédent, lors de la reprise sur provision, tandis que selon les IFRS, ils l'ont été en 2010, au moment de la vente.
7. La différence entre la charge d'impôt selon les GAAP françaises et les IFRS s'explique essentiellement du fait de la date des opérations, particulièrement en ce qui concerne la charge liée à la couverture sur l'or.
8. Les différences concernent la date de certaines transactions, notamment les provisions.

Comparaison du trimestre clos au 31 décembre 2010 et du trimestre clos au 31 décembre 2009 (selon « MD & A IFRS » d'EURO)

Au titre du trimestre clos le 31 décembre 2010, EURO a réalisé un chiffre d'affaires de 9,75 millions d'euros, contre 5,35 millions d'euros au quatrième trimestre 2009, soit une augmentation de 82 %. Ces recettes proviennent essentiellement des redevances de la mine de Rosebel. Celle-ci a produit une quantité d'or record de 125.506 onces durant le quatrième trimestre 2010, soit une augmentation de 20 % par rapport aux 104.170 onces du quatrième trimestre 2009, une des causes principales de l'augmentation du chiffre d'affaires. Elle est également due en grande partie à l'augmentation du cours moyen de l'or durant le trimestre clos au 30 décembre 2010, qui s'est établi à 1.367 dollars US l'once alors qu'il était de 1.100 dollars US l'once durant la même période en 2009, soit plus 24 %. La faiblesse de l'euro a également contribué à cette hausse, l'impact du taux de change s'établissant à 8 % pour le trimestre.

Au titre du quatrième trimestre 2010, les charges d'exploitation s'établissaient à 0,24 million d'euros, alors qu'elles étaient de 0,18 million d'euros au quatrième trimestre 2009, soit une hausse de 34 % due en grande partie aux ajustements effectués concernant les coûts de sécurisation du site de Paul Isnard au titre du quatrième trimestre 2009, en vertu

desquels Golden Star Ressources Ltd. (« GOLDEN STAR ») a versé à EURO 0,06 million d'euros, en vertu de l'accord de règlement conclu avec GOLDEN STAR à la fin 2009.

L'augmentation des dotations aux amortissements, qui s'élèvent à 0,19 million d'euros (contre 0,15 million d'euros en 2009), soit plus 27 %, reflète la hausse de la production d'or de la mine de Rosebel durant le quatrième trimestre 2010 par rapport au même trimestre de 2009.

Liquidités

Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie tant pour les Comptes Sociaux que pour les Comptes IFRS s'élevait au 31 décembre 2010 à 13,29 millions d'euros. EURO estime que sa capacité d'autofinancement est suffisante pour assumer ses besoins opérationnels courants.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont l'actif principal est la redevance portant sur la production aurifère de la mine Rosebel, dont IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») est l'opérateur. EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Depuis le 17 décembre 2008, EURO est une filiale détenue majoritairement par IAMGOLD. IAMGOLD détient à ce jour, directement environ 86% d'EURO.

Notes concernant les prévisions : *Certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.*

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez vous adresser à :

Larry E. Phillips
Directeur-Général
Tel: +1 416 360 4710
Email : phillips@euroressources.net

Susanne A. Hermans
Vice-Président Finance
Tel: +1 303 204 7771
Email : shermans@euroressources.net